

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 8 avril 2024, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M^{mes} Lisa Boily, conseillère
Louise-Josée Doré, conseillère
Hélène Gagnon, conseillère
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du Maire
 - 4.2 Rapport des Conseillers/Comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Eau potable : Autorisation d'attribution du mandat de réalisation
 - 7.2 Congrès Village-relais : Autorisation de participation
 - 7.3 Comité réseautique MRC Domaine-du-Roy : Recommandations en matière de cybersécurité : Acceptation
 - 7.4 Ventes de terrains :
 - 7.4.1 Lot 4 595 548
 - 7.4.2 Lot 6 628 333
 - 7.5 Abrogation résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels »
 - 7.6 Vente de terrains destinés à la revente : Prix
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. VOIRIE

- 9.1 Les Loups au Volant : Autorisation d'utilisation de la voie publique
- 10. SERVICES PUBLICS
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 13. LOISIRS ET CULTURE
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15. AFFAIRES NOUVELLES
 - 15.1 Journée de visibilité lesbienne
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0
RÉSOLUTION 2024-04-054
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0
RÉSOLUTION 2024-04-055
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 11 mars 2024 tel que présenté.

POINT 4.1
RAPPORT DU MAIRE

C'est agréable de voir une personne dans l'assistance. Merci de votre présence. Nous sommes présentement dans une période avec beaucoup de dossiers que nous devons garder confidentiels en attendant leur dévoilement. Tout se déroule bien dans ces projets. La Municipalité est très transparente dans ses actions. Cependant, nous constatons qu'il circule des informations biaisées mais soyez assurés que la Municipalité vous fournira toutes les informations quand elle sera autorisée à le faire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

POINT 4.2
RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mars 2024 selon leurs différents domaines d'intervention.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy.

Michel Simard a participé à une rencontre du Service incendie Saint-Félicien – Saint-Prime – La Doré et à une rencontre de la résidence Dorée.

Louise-Josée Doré a participé à une rencontre du Centre d'archives et à leur AGA.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Les autres conseillers (ères) n'ont rien de mentionner.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2024-04-056

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mars 2024 de la Municipalité au montant de 168 079.37\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le Maire dépose le rapport financier en date du 31 mars 2024.

POINT 6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1

RÉSOLUTION 2024-04-057

EAU POTABLE : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT DE RÉALISATION

CONSIDÉRANT le projet de réfection du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 866 657\$ en lien avec le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 : Volet 1.2;

CONSIDÉRANT l'ouverture des propositions réalisée le 4 mars 2024, et ce, suite à l'appel d'offres public en lien avec la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Nordmec Construction inc. pour la réalisation du projet de réfection du système de traitement de l'eau potable, et ce, pour la somme de 782 374\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 4 mars 2024.

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2024-04-058

CONGRÈS VILLAGE-RELAIS : AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT la tenue du congrès 2024 de la Fédération des villages-relais du Québec du 29 au 31 mai prochain à Saint-Donat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de ladite Fédération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation de Ghislain Laprise au congrès 2024 de la Fédération des villages-relais du Québec qui aura lieu du 29 au 31 mai 2024 à Saint-Donat. Un budget d'environ 1 500\$ est accordé. Les frais encourus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2024-04-059

COMITÉ RÉSEAUTIQUE MRC DOMAINE-DU-ROY : RECOMMANDATION EN MATIÈRE DE CYBERCÉSURITÉ : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT la cyberattaque survenue en avril 2023 sur le réseau de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un comité visant à évaluer et à recommander les actions, politiques informatiques, mesures de sécurité et modes de gestion de son réseau territorial;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a procédé à l'analyse du rapport de recommandations déposé par la firme KPMG à la suite de la cyberattaque;

CONSIDÉRANT QUE le comité réseautique a élaboré des recommandations obligatoires et supplémentaires optionnelles afin de permettre aux organismes municipaux l'utilisation d'une infrastructure fiable, performante et sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les recommandations obligatoires et supplémentaires optionnelles s'appliquant à elle et en autorise l'implantation. Le budget réservé à cet effet a déjà été approuvé au poste « Administration » du budget 2024.

POINT 7.4.1

RÉSOLUTION 2024-04-060

VENTES DE TERRAINS : LOT 4 595 548

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser l'implantation de nouvelles propriétés;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de madame Diane Bernier reçue le 19 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 4 595 548 à madame Diane Bernier, et ce, au prix de 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'Acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'Acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les 12 mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;

- advenant le cas où l'Acquéreur désirerait se départir du terrain acquis, à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, elle devra le rétrocéder à la Municipalité, sans compensation;
- à défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais de l'Acquéreur en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés;
- la vente est sans garantie légale;
- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 7.4.2

RÉSOLUTION 2024-04-061

VENTES DE TERRAINS : LOT 6 625 333

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser l'implantation de nouvelles propriétés;

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur Guylain Potvin reçue le 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 4 595 548 à monsieur Guylain Potvin, et ce, au prix de 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'Acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'Acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les 12 mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- Advenant le cas où l'Acquéreur désirerait se départir du terrain acquis, à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, il devra le rétrocéder à la Municipalité, sans compensation;
- à défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais de l'Acquéreur en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés;
- la vente est sans garantie légale;
- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2024-03-062

ABROGATION RÉSOLUTION 2007-06-126 INTITULÉE « Vente de terrains résidentiels »

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels »;

CONSIDÉRANT QUE les prix stipulés dans ladite résolution ne sont plus d'actualité;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Paroisse de La Doré abroge la résolution 2007-06-126 intitulée « Vente de terrains résidentiels ».

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2024-04-063

VENTE DE TERRAINS DESTINÉS À LA REVENTE : PRIX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède encore quelques terrains destinés à la revente;

CONSIDÉRANT le marché actuel des prix de terrains disponibles pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fixer le prix de vente pour les terrains municipaux destinés à la revente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Paroisse de La Doré fixe les prix suivants pour la vente de terrains destinés à la revente:

- 2 300\$ lot 6 628 331 (maison mobile)
- 2 700\$ lot 6 628 332 (maison mobile)
- 5 000\$ lot 4 595 436 (résidentiel)

POINT 9.1

RÉSOLUTION 2024-04-064

LES LOUPS AU VOLANT : AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Festival des Camionneurs désire présenter une parade de camions lors de leur édition de 2024;

CONSIDÉRANT leur besoin d'utiliser la voie publique pour la tenue de leur parade annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Paroisse de La Doré autorise Les Loups au Volant à utiliser la voie publique pour la tenue de la parade annuelle du Festival des Camionneurs prévue pour le 29 juin 2024. Un plan de circulation de la parade a été transmis à l'administration municipale.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2024-04-065

JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non-binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société.

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de tous (tes) au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré, à l'instar de

l'Assemblée nationale du Québec, proclame la Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la Municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminé·es.

POINT 16.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Question Nicole Boivin :

Il y a quelques années, une activité de vente de garage a été organisée au complexe sportif. Serait-il possible de la refaire cette année?

Réponse du Maire :

C'est une bonne idée. Nous en parlerons avec le service des loisirs. Nous vous recontacterons s'il y a lieu.

Question Nicole Boivin :

Le frein-moteur (jacob) des camions lourds, serait-il possible de demander à ce qu'il ne soit pas utilisé dans le village?

Réponse du Maire :

Il y a déjà des panneaux demandant de ne pas l'utiliser dans le village mais ce n'est pas tous les conducteurs de camions lourds qui les respectent. Nous en avons déjà fait la mention à la Sûreté du Québec. Également, vous avez dû constater le piètre état de la chaussée dans ce secteur. Nous avons fait des demandes au ministère des Transports en ce sens également.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2024-04-066
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h20, il est proposé par Louise-Josée Doré de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale